



**Thermo**  
**Réfrigération**  
Air et froid maîtrisés

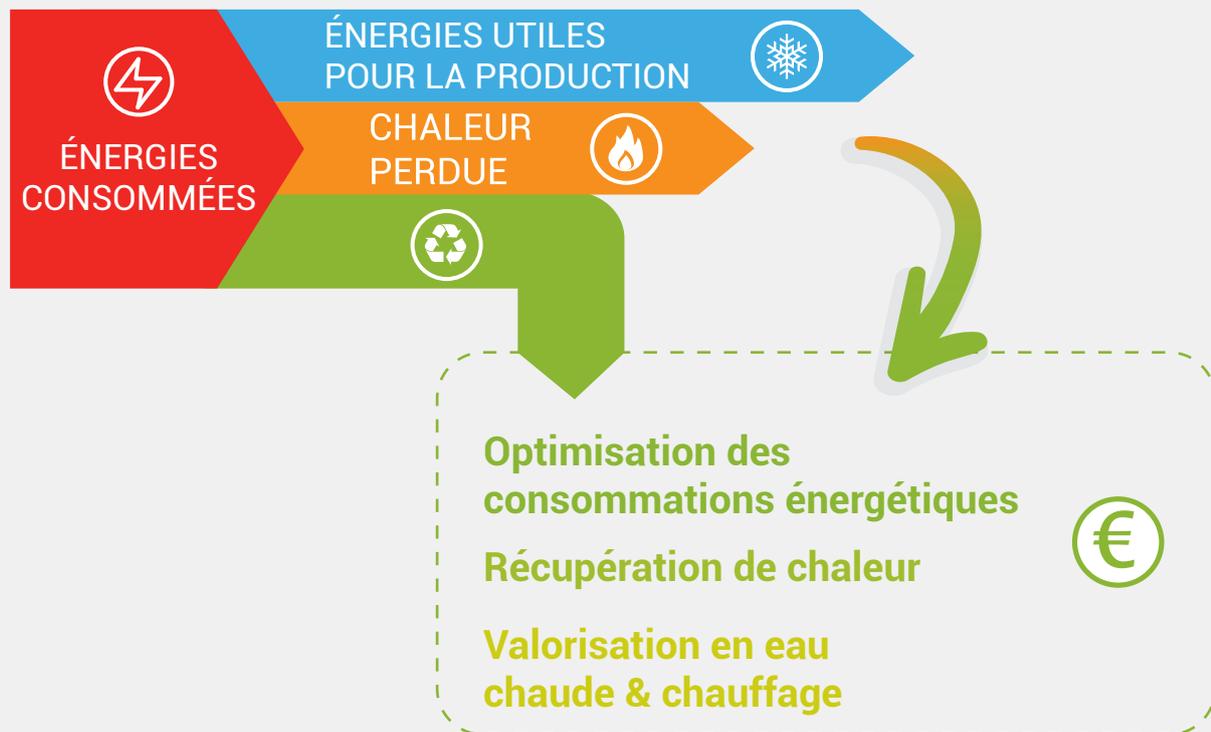
## LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon la F-Gas (réglementation européenne), la **taxe** progressive sur les fluides frigorigènes, type HFC, s'appliquera en 2021 (de 15 € /T. eq CO<sub>2</sub> en 2021 à 30 € en 2025).

La loi de finances 2019 prévoit un **suramortissement** de 40%, applicable depuis le 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022, pour les installations neuves qui s'en exonèrent. Toutes les entreprises, sans restriction de taille ou de secteur peuvent bénéficier de cette mesure, pourvu qu'elles soient soumises à un régime réel d'imposition.

Véritable enjeu depuis quelques années, les **économies d'énergies** responsables sont au cœur des discussions. Nos équipes sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.

### Nos expertises...



### ...pour des installations pérennes et sur-mesure

Utilisation de gaz naturels et à faible GWP (Global Warming Potential)  
Optimisation de vos consommations énergétiques  
Meilleur suivi des installations et consommations par notre Thermo Vision  
Accompagnement pour le montage des dossiers CEE, suramortissement et autres financements



Si la démarche est **ÉCORESPONSABLE**, elle est aussi **ÉCONOMIQUE** !